



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance de 08/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le quatre avril par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, M. COUDURIER, L. VIALE, L. THILL, F. PISANO.

Absents : M.-A. COPPA, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, J.-P. BARON

Délégations de Vote : J.-P. BARON à S. BOCHET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Madame Floriane PISANO ayant été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 19h.

DCM 2025 / 01-14

ANIMAUX ERRANTS — Convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation

Patricia Rastello, 3^e adjointe, rapporte à l'assemblée :

Afin de répondre aux plaintes de Curiennais vis-à-vis de la prolifération de chats errants sur certains secteurs, il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec l'association Les Chats Libres de Chambéry, annexée à la présente délibération.

L'association Les Chats Libres de Chambéry vient en aide afin de capturer les chats libres présents sur le territoire en vue de limiter leur nombre (stérilisation et soin). La contrepartie financière est de 400€/an pour la gestion des chatons, chats blessés, sociables et gestantes. Toute demande de gestion de chats sauvages fera l'objet d'un forfait de 90€/chat en supplément de la participation annuelle pour couvrir les frais engendrés pour les actes vétérinaires de bases.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation avec l'association Les Chats Libres de Chambéry,

- **OUVRE** les crédits nécessaires au Budget 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

Fait à Curienne, le 8 avril 2025

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Floriane PISANO,
Secrétaire de séance.

